



## DEVENIR MECENE

De l'Union des Jouteurs et Sauveteurs de La Mulatière  
en 2015

### Le sport : Pilier du lien social

On peut définir le mécénat comme l'apport d'un soutien financier ou matériel par une entreprise ou un particulier à une action, activité d'intérêt général. Accepter **le mécénat dans le domaine sportif**, c'est présenter le sport comme **vecteur de lien social**.

C'est la loi n° 2003-709 du 1er août 2003, dite « loi Aillagon », relative au mécénat, aux associations et aux fondations, qui permet d'encourager par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles des particuliers.

### Soutenir les espoirs de demain

L'Union des Jouteurs et Sauveteurs de la Mulatière peut bénéficier du mécénat puisque l'association, fondée le 20 août 1891, est reconnue « **d'utilité publique** » le 2 octobre 1891, agréée au Journal Officiel le 9 novembre 1891, pour une durée illimitée. Elle comporte une section **Natation**, une section **Plongée Sous-marine** et la section originelle de **Joutes et Sauvetage**.

### Le mécénat et l'Union des Jouteurs et Sauveteurs de La Mulatière

Le mécénat peut être le fait des particuliers (adhérent ou non du club) ou des entreprises commerciales intéressées par la pratique sportive de l'UJSM et le soutien à ses membres et ses actions.



### En bref...

**C'EST QUOI ?** Un soutien financier apporté **SANS CONTREPARTIE DIRECTE** de la part du bénéficiaire, à une association pour l'exercice d'ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET GENERAL

**MECENAT & IMPOTS** Le mécénat permet de bénéficier D'UNE REDUCTION D'IMPOTS . Un bon moyen de contribuer au bon fonctionnement de notre club tout en allégeant votre taux d'imposition.

**POUR QUI ?** TOUT FOYER FISCAL OU ENTREPRISE est éligible au mécénat tant que celui-ci est imposable

## Comment aider L'UJSM ?



En faisant un don et en trouvant des entreprises qui peuvent nous aider en faisant un don ou en devenant partenaire. Chacun de nous connaît un entrepreneur prêt à nous aider : Employeur, Artisan, Commerçant de son quartier, Connaissance...

Merci



## BULLETIN REponse

Je soussigné,   
Raison Sociale (pour les entreprises)   
Adresse :   
Code Postal :  Ville :   
Email :   
Téléphone :

Accepte d'aider le club de l'UJSM, pour un montant de :

euros

Je souhaite recevoir le reçu officiel "Cerfa 11580-03" destiné à ma déduction d'impôt.

Date :  Signature :

MERCI DE NOUS FAIRE  
PARVENIR VOTRE DON  
AVEC CE BULLETIN SOUS  
ENVELOPPE CACHETEE  
AVANT LE 30 JUIN 2015 A  
L'ADRESSE SUIVANTE :

UJSM  
25 Rue de Verdun  
69350 La Mulatière

Contact : Pierre-Alexandre ARNOUX  
arnoux.ujsmca@gmail.com

### VOUS ETES UN PARTICULIER

**66% DU MONTANT DES DONS** versés en 2015 sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, lorsque vous effectuez un don de 60 euros, il ne vous en coûtera, après réduction d'impôts, que 20,40 euros.

Cette réduction ne peut pas dépasser 20% de votre revenu imposable. Si la réduction liée à votre don est plus importante, vous pourrez toutefois la reporter et l'étaler sur les quatre années suivantes

Voici quelques exemples pour mieux comprendre

Votre Don	VOTRE DÉPENSE RÉELLE	VOTRE ÉCONOMIE D'IMPÔTS
20 €	6,80 €	13,20 €
50 €	17 €	33 €
150 €	51 €	99 €
500 €	170 €	330 €

### VOUS REPRESENTEZ UNE ENTREPRISE

#### DYNAMISER VOTRE IMAGE ET ALLEGER VOS CHARGES FISCALES

Le principe du mécénat sportif permet d'offrir à l'entreprise, un allègement fiscal, une publicité efficace, de nouveaux contacts, ainsi qu'une nouvelle dynamique interne à moindre coût.

**Avantages pour l'entreprise** : Les avantages du mécénat sont à la fois, numéraires, grâce à la défiscalisation, mais sert aussi à valoriser l'image institutionnelle de l'entreprise.

Si vous représentez une entreprise, EFFECTUEZ UN DON AU NOM D'UNE ENTREPRISE, ET **VOUS POURREZ DEDUIRE 60% DU MONTANT DU DON** DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES OU DE L'IMPOT SUR LE REVENU, dans la limite de 0,5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise.

